



**PROCÈS-VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU MERCREDI 23 MARS 2016  
A 20h30**

**Étaient présents :**

- **Commune de Ferrières-en-Brie :**

Jacques DELPORTE, Dany ROUGERIE.

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Laurent SIMON, Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Olivier PAUPE, Geneviève SERT, Claude DUMONT, Philippe DEGREMONT, Jacques CANAL.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Gilbert STROHL, Marc ALLEMANDOU.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Monique HOUSSOU, Serge DELESTAING, Danielle KLEIN-POUCHOL, Alain LECLERC.

**Avaient donné pouvoir :**

Roland HARLÉ à Laurent DELPECH, Annie DENIS à Jacques DELPORTE.

**Étaient absents excusés :**

Claude VERONA, Yann DUBOSC, Nicolas DELAUNAY, Patrick RATOUCHNIAK,  
Alain KELYOR.

**À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.**

---

---

**La séance est ouverte à 20h42**

18 élus sur 27 sont présents. Le Quorum est atteint.

Le Président nomme M. Marc ALLEMANDOU (Val d'Europe Agglomération), secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux élus l'arrivée de deux nouveaux agents depuis le 1<sup>er</sup> mars. M.MONSCH au service réseaux et M.ARNOUTS au service industriels. Ce dernier assistant au Comité Syndical, le Président l'invite à se présenter. Agé de 56 ans, M. ARNOUTS a travaillé près de 12 ans dans des sociétés industrielles et pétrochimiques et 13 ans dans le domaine de l'eau et de l'épuration. Désormais il sera en charge du suivi de la station de St-Thibault-des-Vignes au côté de M<sup>me</sup> Masnada et du service aux industriels.

## **01 Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 février 2016**

Le Président présente le point.

Il Rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 17 février dernier.

Il n'y a pas de remarque de la part des élus.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 17 février 2016.

## **02 Modification de la composition de la Commission d'Appels d'Offres**

A la suite du renouvellement de certains élus de la nouvelle Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, un poste de suppléant de la C.A.O., occupé jusqu'à présent par M. Bernard NAIN, doit être remplacé.

M. Serge DELESTAING propose sa candidature.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**VOTE** l'élection de M. Serge DELESTAING au poste de membre suppléant de la C.A.O.

### **03 Modification de la composition de la Commission Services Publics locaux,,**

Le Président présente le point.

Pour la même raison que le point précédent, un poste de suppléant de la C.C.S.P.L, occupé jusqu'à présent par M. Bernard NAIN, doit être remplacé. Cette commission se réunit une à deux fois par an.

Le Président demande s'il y a des candidats.

M. DELESTAING se propose.

**ENTENDU** l'exposé du Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**VOTE** l'élection de M. Serge DELESTAING au poste de membre suppléant de la C.C.S.P.L.

### **04 Modification de la composition des Commissions Techniques**

Le Président présente le point. Il rappelle le principe selon lequel ces commissions sont toutes composées de l'ensemble des Vice-Présidents.

Par conséquent M<sup>me</sup> KLEIN-POUCHOL et M. DELESTAING, récemment élus 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Vice-Présidents sont proposés pour siéger dans les commissions suivantes :

- Commission « Développement Durable / Equalia 2030 »,
- Commission « Système d'assainissement » : suivi Exploitation et Travaux réseaux et suivi exploitation et travaux station/conventionnement industriels,
- Commission « Finances »,
- Commission « Compétences et Services » : Information/Communication/Classes d'eau et SIG/Référentiel/ Développement services et compétences (extranet et internet personnalisé.

**ENTENDU** l'exposé du Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**APPROUVE** la modification de la composition des Commissions Techniques comme suit :

***I – Commission « Développement Durable / Equalia 2030 »***

- Le Président du Siam, Président de droit,
- Monsieur Laurent DELPECH, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Annie DENIS, en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Fernand VERDELLET, en tant que 3<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Laurent SIMON, en tant que 4<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Danielle KLEIN-POUCHOL, en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Claude VERONA, en tant que 6<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Serge DELESTAINING, en tant que 7<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Claude DUMONT, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Monsieur Olivier PAUPE, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Monsieur Ali BOUCHAMA, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Madame Geneviève SERT, en tant que déléguée syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Monsieur Alain LECLERC, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération Paris–Vallée de la Marne,
- 

***II – Commission « Système d'assainissement : suivi Exploitation et Travaux réseaux et suivi exploitation et travaux station/conventionnement industriels »***

- Le Président du Siam, Président de droit,
- Monsieur Laurent DELPECH, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Annie DENIS, en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Fernand VERDELLET, en tant que 3<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Laurent SIMON, en tant que 4<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Danielle KLEIN-POUCHOL, en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Claude VERONA, en tant que 6<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Serge DELESTAINING, en tant que 7<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Serge DUJARRIER, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Monsieur Roland HARLÉ, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Madame Geneviève SERT, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Madame Nadia BEAUMEL, en tant que déléguée syndical de la Communauté d'Agglomération Paris–Vallée de la Marne,

### **III – Commission « Finances »**

- Le Président du Siam, Président de droit,
- Monsieur Laurent DELPECH, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Annie DENIS, en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Fernand VERDELLET, en tant que 3<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Laurent SIMON, en tant que 4<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Danielle KLEIN-POUCHOL, en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Claude VERONA, en tant que 6<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Serge DELESTAINING, en tant que 7<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Patrick RATOUCHNIAK, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération Paris–Vallée de la Marne,
- Monsieur Marc ALLEMANDOU, en tant que délégué syndical du Val d'Europe Agglomération.

### **IV – Commission « Compétences et Services : Information/Communication/Classes d'eau et SIG/Référentiel/ Développement services et compétences (extranet et internet personnalisé »**

- Le Président du Siam, Président de droit,
- Monsieur Laurent DELPECH, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Annie DENIS, en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Fernand VERDELLET, en tant que 3<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Laurent SIMON, en tant que 4<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Madame Danielle KLEIN-POUCHOL, en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du Siam,
- Monsieur Claude VERONA, en tant que 6<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Serge DELESTAINING, en tant que 7<sup>ème</sup> Vice-président du Siam,
- Monsieur Dany ROUGERIE, en tant que délégué syndical de Ferrières-en-Brie,
- Monsieur Olivier PAUPE, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- Monsieur Nicolas DELAUNAY, en tant que délégué syndical de la Communauté d'Agglomération Paris–Vallée de la Marne,
- Madame Monique HOUSSOU, en tant que déléguée syndical de la Communauté d'Agglomération Paris–Vallée de la Marne,

## **05 Création d'une Commission Ouverture des Plis de la D.S.P Réseaux**

Le Président présente le point.

Dans le cadre la procédure de passation de la délégation de service public pour les réseaux, le Siam doit constituer une commission d'ouverture des plis ad hoc.

Le Président propose de calquer sa composition sur celle de la C.A.O comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jacques DELPORTE, Président de droit ou son représentant M. Thibaud GUILLEMET M. Laurent DELPECH M. Claude VERONA M. Fernand VERDELLET M. Laurent SIMON M. Patrick RATOUCHNIAK	M. Claude DUMONT M <sup>me</sup> Geneviève SERT M. Serge DUJARRIER M. Michel VERMOT M. Serge DELESTAING

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

APPROUVE la création de la Commission d'ouverture des plis.

## 06 Adoption du Compte de Gestion 2015

M. VERDELLET, Vice-Président aux finances, présente le point.

Le Compte de gestion du receveur étant strictement conforme au compte administratif 2015, il propose au Comité Syndical de bien vouloir l'approuver.

Les élus n'ont pas de remarque ni de question.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

APPROUVE le compte de gestion du receveur.

## 07 Compte Administratif 2015

M. VERDELLET, Vice-Président aux finances présente le point, et détaille la section de fonctionnement puis la section d'investissement.

Le Compte Administratif 2015 du SIAM présente un excédent total de clôture de 5 862 109,15 €uros, répartis à hauteur de 779 290,63 €uros en section de fonctionnement et de 5 082 818,52 €uros en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat ont été en 2015 très légèrement supérieures de 0,36% par rapport à l'année précédente, suivant en cela la même évolution que l'année antérieure en 2014 de +0.32% (si l'on ne tient pas compte de la pénalité de 6,4 M€ de refinancement de 3 prêts toxiques en 2013).

Les charges de personnel ont diminué de près de 3,55% entre 2014 et 2015.  
Les dépenses liées au paiement des intérêts d'emprunts ont diminué de plus de 13%, conformément à l'amortissement prévisionnel de la dette.

Les recettes de fonctionnement du syndicat ont été en 2015 inférieures de 28% par rapport à l'année précédente.

Le produit de la surtaxe a en effet diminué de plus de 237.000 €uros, dû notamment à une diminution lente mais continue du volume d'eau consommée. L'analyse réalisée montre que le SIAM ne dispose pas de conventions tripartites avec l'exploitation de la station (la société Equalia) et les sociétés vendeuses d'eau (VEOLIA et SAUR), ne permettant donc pas de mener des investigations suffisamment précises pour comprendre cette baisse de consommation, tandis que les volumes d'eau en entrée de station ne diminuent pas à pluviométrie comparable et malgré les travaux de mise en séparatif réalisés par les collectivités membres, et qui se poursuivent encore.

Pour la section d'investissement les dépenses du syndicat ont été en 2015 inférieures de près de 19% par rapport à l'année 2014 d'un CA à l'autre.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 32% des frais d'études ont été consommés (la seconde phase d'une étude pour affiner la faisabilité d'une méthanisation des boues n'a pas été réalisée afin de tenir compte de l'audit énergétique mené en parallèle),
- Les dépenses liées à des investissements pour le SIG ont été réalisées à 50%, certains équipements ou développements nécessitant d'être mieux maîtrisés.
- La plupart des appels d'offres des travaux envisagés sur la STEP de St Thibault, dans le prolongement de l'avenant n°1 au contrat DSP, ont été déclarés infructueux pour des raisons techniques (inadaptés) et/ou économiques (de deux à trois fois le prix estimé).
- Les fonds inscrits aux travaux de construction ont logiquement été peu sollicités, puisque constituant une grande part de l'excédent antérieur d'investissement.
- Les travaux sur les réseaux ont consommés 63% des crédits ; des restes à réaliser importants seront à reporter en 2016 pour les travaux liés aux postes de refoulement « Chariot d'or et De Lattre de Tassigny » principalement.
- Enfin, l'opération sous mandat pour le compte de Ferrières consomme les crédits prévus ; là également avec des restes à réaliser de l'ordre de 300 k€ à reporter en 2016.

Les recettes d'investissement du syndicat ont été en 2015 à peine moins élevées qu'en 2014 (-3,3%). Retenons que la principale recette concerne la dotation aux amortissements (62% des recettes d'investissement).

Compte tenu de l'excédent antérieur de plus de 7,6 M€, et des restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 5.082.818,52 €uros.

A la fin de l'exposé, le Président du Siam se retire.

M. VERDELLET, prend la présidence de la séance afin de procéder au vote.

**ENTENDU** l'exposé du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015, qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes	7 026 474,03 €
Dépenses	6 482 903,22 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>543 570,81 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes	5 661 728,74 €
Dépenses	7 866 937,29 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 2 205 208,55 €</b>

Les Restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	546 535,89 €
Dépenses	866 158,97 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 319 623,08 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat exercice 2015	Résultat clôture 2015
Fonctionnement	235 719,82 €	543 570,81 €	779 290,63 €
Investissement	7 607 650,15 €	- 2 205 208,55 €	5 402 441,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 843 369,97 €</b>	<b>- 1 661 637,74 €</b>	<b>6 181 732,23 €</b>

## 08 Affectation des résultats

M. VERDELLET, Vice-Président aux finances, présente le point à partir des tableaux suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes	7 026 474,03 €
Dépenses	6 482 903,22 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>543 570,81 €</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes	5 661 728,74 €
Dépenses	7 866 937,29 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 2 205 208,55 €</b>

Les Restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	546 535,89 €
Dépenses	866 158,97 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 319 623,08 €</b>

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>Résultat clôture 2015</b>
Fonctionnement	- 235 719,82 €	543 570,81 €	779 290,63 €
Investissement	7 607 650,15 €	- 2 205 508,55 €	5 402 441,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 843 369,97 €</b>	<b>- 1 661 637,74 €</b>	<b>6 181 732,23 €</b>

Le Vice-Président propose au Comité Syndical d'approuver le résultat de l'exercice 2015.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Dit :

- Le solde du résultat d'investissement sera repris en recette du Budget Primitif 2016 à la ligne R 001– Solde d'exécution reporté d'un montant de 5 402 441,60 €
- Le solde du résultat d'exploitation sera repris en recette au Budget Primitif 2016 à la ligne R 002 – résultat reporté d'un montant de 779 290,63 €

**09 Fixation du montant de la surtaxe d'assainissement à partir du 1er juillet 2016,**

Le Président présente le point.

Il propose au Comité Syndical une augmentation de 20 centimes, après les débats tenus en Bureau Syndical et lors du D.O.B du 17 février dernier.

Sont présentés aux élus différentes simulations des finances du Siam pour les années à venir avec une hypothèse de stabilisation de la surtaxe à 35 centimes, une deuxième

hypothèse avec une augmentation de 15 centimes, une troisième hypothèse avec une augmentation de 20 centimes et enfin une quatrième hypothèse avec une augmentation de 25 centimes.

Le Président précise qu'en parallèle de ces hypothèses, les aides l'Agence de l'Eau continueront de diminuer.

Le problème du Siam est qu'il sera dans l'impossibilité de couvrir l'ensemble des dépenses avec les recettes. Pour les exercices 2014 et 2015 des excédents antérieurs ont permis de passer ces années, mais ce ne sera pas le cas en 2017 et 2018.

M. DELPECH prend la parole pour annoncer que M. HARLE, absent de la séance lui a donné procuration, se prononcera favorablement pour l'augmentation de la surtaxe, après avoir hésité à s'abstenir.

Le Président rappelle aux élus que l'augmentation de la surtaxe ne sera effective qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Par ailleurs l'hypothèse d'une augmentation de 25 centimes serait supérieure aux besoins du Siam.

Avec une surtaxe portée à 0,55 Euros, le Siam pourra, dans un contentieux avec la SFIL, ou auprès de l'AESN, démontrer à quel point la situation financière est difficile.

Le Président précise que le besoin réel est estimé à 18 centimes supplémentaires par mètre cube, d'où l'arrondi à 20 centimes.

Cette augmentation permettra aussi au Siam de renforcer sa position par rapport aux banques pour pouvoir emprunter si nécessaire.

Le Président regrette cette situation, qu'il n'imaginait pas lors de sa prise de fonction en mai 2014.

Cette augmentation sera temporaire, le temps pour le Siam d'assainir ses finances.

- M. DEGREMONT (C.A.M.G) demande combien d'emprunts toxiques ont été contractés par le Siam.
- Le Président répond que le Siam détenait 4 emprunts toxiques ; trois ont été traités en une fois en 2013, d'où l'augmentation des dépenses en 2014, mais leur remboursement n'a pas été lissé dans le temps. Le choix de payer rapidement avait été privilégié, compte tenu que sur la période, aucun gros investissement ne devait être nécessaire. Cependant le Président constate que cette hypothèse ne s'est pas avérée pertinente, les conditions ont changé.
- M. DEGREMONT (C.A.M.G) demande quand avait été conclu le quatrième emprunt toxique.
- Le Président répond que cet emprunt avait été conclu en 2007.
- M. DEGREMONT s'étonne car selon lui, en 2007-2008, le risque représenté par les emprunts à taux variable était déjà connu. Lui-même dans son travail, y a été confronté, notamment pour en avoir consenti à des entreprises.
- Le Président répond que pour le Siam c'est encore plus grave, dans la mesure où il s'agit d'un service public.
- M. DEGREMONT demande ensuite si cet emprunt était en mono ou multidevises.
- Le Président précise qu'il était en multidevises, assis sur une double parité Euro/Franc Suisse et Euro/Dollar Américain.

Le Président poursuit en expliquant que pour le moment le Siam est en veille, sans réponse de la Préfecture concernant le fonds de soutien, et attende d'une audience du TGI qui devrait intervenir d'ici fin mai.

Ce n'est qu'à partir de 2019 que le Siam sera débarrassé du remboursement des emprunts toxiques, et à ce moment là, le montant de la surtaxe pourra être revu.

Le Président invite M. DEGREMONT à le rencontrer pour discuter du sujet et lui faire part de son expérience.

- M. CANAL (C.A.M.G) demande comment distinguer les emprunts toxiques dans le montant global des 28 millions d'euros qui figurent dans les annexes du CA. Par ailleurs il s'interroge également sur la prise en compte de la chute du Franc Suisse face à l'Euro en 2015.
- Le Président répond que les principaux emprunts toxiques ont été refinancés en 2013. Pour le quatrième emprunt toxique, ce dernier est passé sur un taux variable en janvier 2016, jusqu'à cette date il était à taux fixe.
- M.CANAL (C.A.M.G) demande si le décrochage de la parité des monnaies, n'est pas compris dans les 28 millions d'Euros où se trouvent les emprunts.
- M. LELIEVRE explique que le quatrième emprunt était à taux fixe, le taux variable est arrivé en janvier 2016. Il est classé E6. Malgré cela, le taux n'a pas évolué et demeure à 3.76%. Les prévisions estiment cependant que ce taux va finir par augmenter. Les intérêts devraient donc augmenter en 2016 de 180 000 € à environ 220 000 €.
- M. CANAL (C.A.M.G) questionne sur l'état de la trésorerie active.
- Le Président répond qu'elle tourne autour de 6 millions d'euros.
- M.DEGREMONT intervient pour préciser son propos précédent, estimant qu'une entreprise privée peut percevoir de l'argent en différentes devises, contrairement à une collectivité qui n'a jamais de recettes en devises étrangères, mais seulement en Euros.
- M. CANAL ne voit pas l'intérêt pour une collectivité de s'endetter auprès de devises étrangères. Ce serait se placer en spéculateur et non en gestionnaire.
- Le Président dit que DEXIA a proposé et poussé les collectivités à contracter ce type d'emprunts.
- M. LELIEVRE complète en rappelant que ce n'est pas le Siam qui a souhaité contracter ce genre d'emprunts, mais c'est DEXIA qui est venue proposer de refinancer des emprunts existant à taux fixe, à des taux variables plus faibles.
- M. DUJARRIER (C.A.M.G) considère que les collectivités avaient confiance en DEXIA, peut être qu'elle-même ne savait pas exactement ce qu'elle vendait.
- M. DEGREMONT dit que ces sociétés étaient commissionnées aux emprunts à taux variable vendus.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**VOTE** l'augmentation de la surtaxe à 0,55 Euros soit une augmentation de 20 centimes, et ce à compter du 1er juillet 2016.

- M. DEGREMONT demande s'il ne serait pas bon de faire une information auprès des usagers via les journaux communaux pour la clarté de la décision et pouvoir l'expliquer.
- Le Président informe que les services travaillent actuellement à la rédaction d'une note avec Mme DENIS (Vice-Présidente).  
Transmettre l'information avec la facture ne paraît pas judicieux car beaucoup de personnes passent par des bailleurs et ne pourraient pas être informées.
- M. DELPECH dit que le Syndicat des eaux maintient le montant de sa surtaxe mais qu'au final il y aura tout de même une augmentation du prix de l'eau compte tenu du nouveau montant de la surtaxe du Siam. C'est donc au Siam d'informer les élus, et chaque élu dans sa collectivité.

## 10 Budget Primitif 2016

Le Président présente le point à partir de la note.

Le budget proposé suit les orientations budgétaires débattues au cours de la réunion du comité syndical du 17 février 2016.

Le syndicat poursuit la phase de renouvellement (réseaux) et d'optimisation de ses installations (stations) tout en continuant à améliorer les systèmes d'information afin d'en parfaire l'exploitation. Les objectifs sont multiples :

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement (réseau + stations, service aux industriels, SIG)
- Réduire les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, réutilisation des rejets solides et liquides, etc...)
- Améliorer la durée de vie des installations.

En outre, l'enjeu de la transition énergétique se traduit par la réalisation dans un premier temps d'études de faisabilité dans les domaines suivants :

- La récupération d'énergie à partir de l'incinération des boues, de la température des effluents des réseaux, de la méthanisation de boues, pour tendre à la réduction des consommations énergétiques des installations tout en participant à la production de chaleur, d'électricité ou de biogaz. Une fois leur faisabilité technico-économique et environnementale démontrée, le SIAM pourra prévoir de consacrer des crédits à des phases d'études de conception (Avant Projet Sommaire).
- La limitation des consommations énergétiques de la station (programmation pluriannuelle des propositions issues de l'audit énergétique en cours), des équipements réseaux ainsi que des locaux administratifs du syndicat.

Les études seront complétées par la fin de l'audit technique, juridique et financier du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des stations, lequel devrait selon toute vraisemblance être l'occasion de rediscuter des conditions économiques du contrat avec l'exploitant.

A ces analyses techniques s'ajouteront les missions d'assistance juridiques et financières suivantes :

- Assistance financière du syndicat au regard de la gestion de sa dette, en particulier pour l'accompagner dans ses démarches auprès de la SFIL (Ex DEXIA) et du fonds de Soutien de l'Etat pour « désensibiliser » son dernier prêt toxique, et procéder à un réaménagement global de la dette.
- Assistance juridique dans le cadre du contentieux engagé par le SIAM à l'encontre de la SFIL au sujet du dernier contrat de prêt structuré.
- Mission d'AMO pour la procédure et mise au point du futur contrat de DSP réseau.

On retrouvera les montants estimés pour le BP 2016 aux articles 2031 (Inv), 617 et 6226 (Fonct) pour 261 k€. La totalité des études de faisabilité et d'audit + compléments représenteront 1,2% du budget total.

Le Siam continuera à sensibiliser un large public au travers de ses différentes actions de communication et envers les jeunes générations en particulier.

Le Président cède ensuite la parole à M. VERDELLET, Vice-Président aux finances, qui annonce un programme d'investissement pour 2016 limité et prudent, en détaillant les postes d'investissement et leur montant :

- 2.336 k€ (dont 525 k€ de RAR 2015) pour les travaux sur le réseau et les missions associées (art 2315)
  - a. Pose de deux débitmètres sur DO (20 k€)
  - b. Travaux de réparation canalisation « Genitoy » (510 k€)
  - c. Travaux de branchements riverains sur domaine public (50 k€)
  - d. Programme annuel ITV (20k€)
  - e. Travaux poste Delattre Tassigny et chariot d'or (1.625 k€)
  - f. Réhabilitation canalisation refoulement Delattre de Tassigny études pour 2016 (75 k€)
  - g. Inspection phi 1000 (36 k€)
- 125 k€ (dont 25 k€ de RAR 2015) pour les travaux sur les stations (art 21562)
  - a. Station Jablines - comptage de sortie (15 k€)
  - b. Station Jablines - modification cage dégrilleur (1,7 k€)
  - c. Station St Thibault - doublement stockage REFIB (25 k€)
  - d. Station St Thibault - comptage sortie (77 k€)
  - e. Station St Thibault - Protection anti crue bât four (6,8 k€)
- 26 k€ pour le système d'information (art 2051 et 2183)
  - a. Migration du logiciel cartographique vers une version de visualisation web (3,6 k€)
  - b. Nouveaux logiciels métier (2,5 k€)
  - c. Licences pour postes remplacés (3,5 k€)
  - d. Remplacement et paramétrage de 2 postes et serveur de cartographie (16,5 k€)

Les autres dépenses d'investissement s'élèveront à 193 k€, et concerneront :

- a. Etude phase APS méthanisation (100 k€)
- b. Marchés avec Test Ingénierie (40 k€)
- c. Numérisation de plans (1 k€)
- d. Changement des spots ext bât adm SIAM à éco d'énergie et détecteur (5k€)
- e. Divers (2 vélos, grilles Caddie pour expo... : 3 k€)
- f. Avances sur les travaux (35 k€)
- g. Frais d'insertion (9 k€)

Les dépenses d'équipement de la section d'investissement, RAR compris, représenteront près de 13% du budget du syndicat.

Les dépenses liées à la dette représenteront 24% du budget total et se répartiront comme suit :

- 764 k€ d'intérêts (art 66111) en fonctionnement
- 4.192 k€ de capital (chapitre 16) en investissement

Le syndicat continuera d'effectuer une mission de mandat pour le compte de la commune de Ferrières-en-Brie pour un montant en dépense de 1.921 k€ et une recette de 2.074 k€ (l'opération étant équilibrée sur la somme des exercices 2015 et 2016). A noter que la rémunération du Siam apparaît au 7068 pour un montant de 75 k€, correspondant à 3.5% du montant des travaux.

Les actions de communication et de sensibilisation notamment envers le milieu scolaire se poursuivront également, ainsi que la traditionnelle journée portes ouvertes au mois de juin. La publication de deux numéros du SIAM info nouvelle formule sous forme de dépliant, la réédition de documents et plaquette, l'impression de magnets, notamment, représenteront un budget en dépense de 190 k€ et de 26 k€ en recette en provenance de l'agence de l'eau.

L'ensemble du budget est ainsi bâti sur ces éléments et sur une augmentation de la surtaxe de 20 centimes (en fait divisés par deux puisqu'applicable sur une demi année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016).

A noter que le budget présenté ne tient pas compte d'une éventuelle reprise de provisions, dont la trésorerie a indiqué qu'elles s'élevaient à 2.347.714.80 Euros, lesquelles pourraient alors abonder la section d'exploitation. Il ne tient également pas compte de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) liée au refinancement possible du dernier emprunt sensible (4.4 Millions d'Euros au 29 février 2016).

Le Budget Primitif 2016 a été élaboré suivant ces objectifs et il s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation : .....	7 774 760,04 €
Section d'investissement : .....	13 039 726,11 €
<b>Total</b> : .....	<b>20 814 486,15 €</b>

Comparaison du BP 2016 avec celui de 2015 :

	<b>Budget Primitif 2016</b>	<b>Budget primitif 2015 + DM</b>
Section d'exploitation : .....	7 774 760,04 €	7 531 390,55 €
Section d'investissement (dépenses hors missions de mandat) : .....	11 118 849,74 €	12 787 691,66 €
Section d'investissement (missions mandat dépenses) .....	1 920 876,37 €	1 035 000,00 €
Total section d'investissement.....	13 039 726,11 €	13 822 691,66 €
<b>Total : .....</b>	<b>20 814 486,15 €</b>	<b>21 354 082,21 €</b>

Le Vice-Président poursuit son exposé avec la section de fonctionnement.

Les recettes d'exploitation sont estimées à 5 815 101 €, auxquelles il faut ajouter la quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (1 180 368 €) et le résultat excédentaire 2015 d'un montant de 779 221 €uros.

Celles-ci seront en baisse par rapport à 2015 malgré l'augmentation de la surtaxe (+704 068 €), du fait de la diminution importante de la prime de bonne épuration (- 516 695 €). On notera que l'augmentation de la surtaxe compensera à peine plus la baisse de cette prime de l'agence de l'eau.

La participation aux frais de raccordement sera de 50.000 € pour 2016 (protocole transactionnel avec le centre hospitalier). La participation du SAN Val d'Europe au remboursement d'un emprunt s'établira comme les années antérieures à 225.000 €.

En outre, le SIAM pourra reverser leur part de prime Aquex aux collectivités adhérentes (89.000 €uros) puisqu'il devrait lui-même percevoir de l'agence de l'eau le solde de l'année 2013.

Les dépenses d'exploitation ont été estimées en fonction du CA 2015 et de l'ajustement de certaines dépenses.

Globalement les dépenses de gestion du service seront en légère augmentation (+3,23%). Cela s'explique par l'augmentation de la surtaxe qui génère de fait une augmentation de dépenses inscrites équivalentes, lesquelles ne devraient pas être consommées.

Ainsi,

- les charges à caractère général chapitre 011 augmenteront de 323 000 € dont les principaux articles évoluent comme suit :

Chapitre article	DEPENSES	Rappel BP + DM 2015	Proposition 2016
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 761 237,13 €</b>	<b>2 084 714,39 €</b>
60	Achats et variation des stocks	52 100,00 €	41 800,00 €
61	Services extérieurs	805 803,13 €	1 452 064,39 €
dont 615	Entretien et réparations	113 504,00 €	78 950,00 €
dont 618	divers (fonds prévisionnel)	11 615,00 €	1 004 670,00 €
62	Autres services extérieurs	693 134,00 €	397 550,00 €
63	Impôts et taxes	210 200,00 €	193 300,00 €

A noter au 618 une « provision » pour un fonds prévisionnel de près de 1.005 k€ qui ne devrait pas être utilisé (servant à l'équilibre du budget en l'état). Sans celle-ci, les dépenses seraient présentées en baisse de 22%.

- les charges de personnel chapitre 012 ont été estimées à 1 007 k€, soit 0.32 % de moins qu'en 2015. Elles ne devraient à effectif constant pas faire l'objet d'une consommation à 100 %.
- les autres charges de gestion courante correspondent notamment aux indemnités des élus.
- les intérêts d'emprunts devraient diminuer de 14 %, sous réserve que les conditions de change entre monnaies ne viennent pas contre carrer cette prévision, notamment au regard du dernier prêt toxique déjà évoqué.
- les dépenses imprévues ne devraient pas être consommées.

Le Vice-Président expose ensuite dans un tableau les variations les plus significatives :

<b>Article 60</b>	Diminution de 3.000 € de la dépense d'achat d'électricité (marché groupé SDESM) Diminution de 4.000 € des achats de fournitures diverses, notamment administratives
<b>Article 61</b>	Diminution des dépenses de maintenance (nb sauvegarde SIG en doublon) Montant nouveau de 986.250 euros (fonds prévisionnel/augmentation surtaxe)
<b>Article 62</b>	Diminution coût fabrication SIAM info (-35 k€) Reversement prime Aquex limité à une année (au lieu de trois en 2015)
<b>Chapitre 012 :</b>	Très légère diminution (-0,32%) des dépenses de personnel
<b>Chapitre 65 :</b>	Baisse significative suite à une erreur d'imputation en 2015
<b>Chapitre 66 :</b>	Concerne les intérêts des emprunts pour l'année 2016. En baisse logique par rapport à 2015, tout en ayant intégré une estimation de taux variable pour le dernier prêt toxique (sur la base d'une IRA à 4,5 M€)



<b>Chapitre 67</b>	Diminution de 50.000 € de reversement de subvention de l'AESN pour la gestion des dossiers de travaux de mise aux normes des installations des riverains sur le réseau du SIAM.
<b>Article 6811 :</b>	La dotation aux amortissements concerne l'ensemble des acquisitions ou des constructions qui sont amorties : évolution négligeable de + 34 495 €, liée aux travaux réalisés.

Concernant la section investissement. M. VERDELLET annonce une diminution des dépenses de 5,66 % par rapport au budget primitif 2015.

Les dépenses d'investissement sont de plusieurs ordres :

- celles liées à l'annuité du remboursement du capital de la dette au chapitre 16,
- celles liées aux acquisitions ou travaux d'équipement, aux articles 20, 21 et 23, réparties par services :
  - Les réseaux
  - Les stations
  - Le système d'information
- celles liées aux investissements nécessaires pour le renouvellement du petit matériel (mobilier, outils bureautiques) du syndicat, ses locaux et ses aménagements.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement (13.039.726 €) est à nouveau en nette diminution (-6%) par rapport à l'année passée.

<b>Articles 1641 et 1678</b>	Ils correspondent au remboursement du capital des emprunts souscrits pour un montant total de 4 192 110 €, dont 3,4 millions pour le seul prêt ayant fait l'objet d'un refinancement en 2013.
------------------------------	---

S'agissant des acquisitions ou travaux prévus, le montant total de l'enveloppe d'investissement 2016 est conforme aux objectifs définis au cours du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les dépenses d'équipement 2016, d'un montant de 5.234.987 € (en baisse par rapport à 2015 qui étaient de 6.988.633 € soit -25 %), sont constituées d'opérations inscrites en 2015 et restant à réaliser (566 282 €), d'opérations nouvelles (2 115 102 €), mais également de la reprise de la part de l'excédent d'investissement antérieur (2 553 603 €), présentée en dépense au 2313, pour éviter une présentation de la section d'investissement en sur équilibre.

Les principaux investissements sont les suivants :

<b>Chapitre 20</b>	Provision en vue d'études complémentaires notamment relatives à la méthanisation	100 000 €
	Etudes de mise en conformité des branchements riverains, dont 15 250 € de RAR 2015	40 250 €
	Développements complémentaires des outils SIG pour les usages des services techniques Achat et renouvellement de logiciels (antivirus, mises à jour, gestion du courrier, licences d'échange)	9 600 €
	Numérisation plans de l'usine	1.000 €
	Frais d'insertion	9.000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>159.850 €</b>

<b>Chapitre 21</b>	Comptage de sortie sur Station de Saint Thibault, dont 16 695 € de RAR 2015	76 695 €
	Comptage de sortie Station Jablines	15 000 €
	Modification cage dégrilleur Station Jablines (RAR 2015)	1 710 €
	Aménagement pour stockage REFIB Station Saint Thibault	25 000 €
	Protection anti crûe du bât du four Station Saint Thibault (RAR 2015)	6 790 €
	Remplacement éclairage extérieur bât adm SIAM (spots éco d'énergie et détecteur de présence)	5 000 €
	Remplacement de deux ordinateurs et d'un serveur carto	16 500 €
	Mobilier divers (grilles cadie), acquisition de 2 vélos pour station St Thibault	1 000 €
	Acquisition barnum et matériels animations portes ouvertes	2.000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>149 695 €</b>

<b>Chapitre 23</b>	Travaux sur les réseaux, en particulier : réhabilitation rue Gravier du Bac (5.320 €), postes chariot d'or et Delattre (1.555.387 € dont 456.000 € de RAR 2015) plus maîtrise d'œuvre (64.291 €), réparation canalisation du Génitoy (510.840 €), équipements pour diagnostic permanent des réseaux (20.000 € pour 2 DO), programme annuel ITV (20.000 €), inspection Phi 1000 (36.000 €), Travaux de branchements riverains sur domaine public (50.000 €), réhabilitation canal refoulement Delattre (études projet pour 75.000 €)	2.336.838 €
	Avances sur travaux	35.000 €

	La somme inscrite de 2 553 603,83 € au 2313 (construction) correspond à l'excédent d'investissement servant à équilibrer la section. Cette somme ne devrait pas être consommée.	2.553.604 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4.925.442 €</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU SIAM</b>	<b>5.234.987 €</b>
--	--------------------

A noter également :

<b>Articles 4581</b>	Il s'agit d'une opération sous mandat pour le compte de la commune de Ferrières en Brie pour un montant en dépense de 1.920.876 € (dont 299 876 de RAR 2015).
----------------------	---

Le reste des dépenses d'investissement est constitué d'opérations d'ordre pour un total de 1.691.752 euros.

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'autofinancement, des subventions, des remboursements de T.V.A. sur les travaux prévus en dépenses d'investissement, et des amortissements.

Le Président reprend la parole après l'exposé du Vice-Président aux finances.

Il rappelle que le budget a été vu en Bureau Syndical élargi à la Commission Finances. Les dépenses ont été identifiées par rapport à chaque service.

- M. CANAL (C.A.M.G) demande des précisions sur le compte 618 sur le fonds prévisionnel.
- M. VERDELLET répond que l'argent placé sur ce compte est une somme qui n'a pas vocation à être dépensée.
- M. CANAL (C.A.M.G) comprend qu'il s'agit d'une provision, ce que confirme M. VERDELLET.
- Le Président estime que l'augmentation de la surtaxe permettra d'abonder ces réserves.
- M. LECLERC (C.A.P.V.M) interroge sur l'augmentation des charges à caractère général.
- M. LELIEVRE répond que « c'est une fausse augmentation » il s'agit d'une dépense artificielle, toutes les charges sont en baisses.
- M. LECLERC (C.A.P.V.M) regrette que le Siam soit obligé de créer une provision pour risque, afin de faire des économies, alors que ce sont les banques qui ont abusé des collectivités.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**VOTE** le budget primitif 2016 et ses annexes, s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation : .....	7 774 760,04 €	7 774 760,04 €
Section d'investissement : .....	13 039 726,11 €	13 039 726,11 €
Total : .....	20 814 486,15 €	20 814 486,15 €

Les points 11, 12 et 13 sont des demandes de subventions pour différentes opérations, le Président propose aux élus d'approuver les dites demandes en une seule fois.

**11 Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la pose d'un débitmètre sur le trop plein du poste Chariot d'Or à Lagny-Sur-Marne**

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Approuve** la demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la pose d'un débitmètre sur le trop plein du poste Chariot d'Or à Lagny-Sur-Marne.

**12 Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation du canal venturi afin d'assurer le comptage du rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes**

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Approuve** la demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation du canal venturi afin d'assurer le comptage du rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

**13 Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la pose d'un débitmètre sur le canal de rejet de la station d'épuration de Jablines**

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Approuve** la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la pose d'un débitmètre sur le canal de rejet de la station d'épuration de Jablines.

**14 Liste des marchés conclus en 2015**

Le Président présente le point, avec la liste des marchés conclus en 2015 à publier sur le site internet du Siam :

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**PREND ACTE** de la liste des marchés conclus en 2015.

<b>LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SIAM EN 2015</b>					
<b>Marchés de Travaux</b>					
<b>Tranches H.T.</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Nom de l'attributaire</b>	<b>Code Postal</b>	<b>Procédure d'attribution</b>
<b>15.000 € à 89.999,99 €</b>	Marché public de travaux de remplacement de deux canalisations des eaux sales de la station d'épuration du siam à Saint-Thibault-des-Vignes	17/06/2015	SOMERIV	77600	Décision du Président
<b>90.000 € et plus</b>	Marché de travaux relatifs au redéploiement des postes chariot d'or et de Lattre de Tassigny à Lagny-sur-Marne -lot n°1 Génie civil et réseaux et lot n°2 : équipements.	04/06/2015	SAT (lot 1) EMU (lot 2)	77290 91700	Attribution avis CAO + Comité Syndical

  

<b>Marchés de Fournitures</b>					
<b>Tranches H.T.</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Nom de l'attributaire</b>	<b>Code Postal</b>	<b>Procédure d'attribution</b>
<b>15.000 € à 89.999,99 €</b>	Marché public à bon de commande relatif à la fourniture de matériels de bureaux, de consommables informatiques et de papiers.	18/02/2015	CJ BUREAU-	77400-	Décision du Président

<b>90.000 € et plus</b>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	Attribution avis CAO + Décision Bureau
<b>Marchés de Services</b>					
<b>Tranches H.T.</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Nom de l'attributaire</b>	<b>Code Postal</b>	<b>Procédure d'attribution</b>
<b>15 000 à 89.999,99 €</b>	Marché de service relatif à une mission d'études énergétique sur la station et les réseaux du Siam.	27/04/2015	BG INGENIEURS CONSEILS	94 200	Décision du Président
	Audit sur le contrat de Délégation de Service Public de la station d'épuration	30/09/2015	NALDEO	69 042	
<b>90.000 € et plus</b>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	Attribution avis CAO + délibération Comité Syndical

## 15 Compte rendu MAPA

Le Président présente le point, avec la liste des MAPA conclus par le Siam en dehors de ceux attribués par le comité syndical

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 à 90 000.00 €	<b>Décision du Président</b>	ASUR	03/12/2015	Préparation du contrôle / Contrôle de compactage / Contrôle visuel et télévisuel / Contrôle d'étanchéité à l'air / Contrôle d'étanchéité à l'eau / rapport / Travaux à Ferrières-en-Brie.	3 642.54 €	78312
		PROLOG INGENIERIE	03/12/2016	Etude et MOE pour la réhabilitation du canal Venturi en sortie TC, Prestations : phases 1 à 5	13912.50 €	75010
		SOCOR AIR	23/02/2016	Contrôle inopiné des rejets atmosphériques du four d'incinération	5 800 €	59187
		KONICA MINOLTA-	01/03/2016	Location de deux photocopieurs pour le Siam	15545.40 € (3 ans)-	78424
		APICOMM	29/02/2016	Maintenance informatique	19 980 € (3 ans)	77400
De 90 000.00 € à 209 000.00 €	<b>Décision du Bureau</b>	<i>néant</i>				

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**PREND ACTE** du rendu compte MAPA.

Comme pour les trois précédentes délibérations de demande de subventions pour des travaux auprès de l'Agence de l'Eau, le Président propose aux élus de bien vouloir approuver les deux suivantes l'une pour des travaux à Chanteloup en Brie, la seconde pour la réhabilitation d'un réseau d'eaux usées à St-Thibault-des-Vignes.

**16 Demande de subventions a l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation du réseau du « Genitoy / Jonchère » à Chanteloup-en-Brie.**

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Approuve** la demande de subventions a l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation du réseau du « Genitoy / Jonchère » à Chanteloup-en-Brie.

**17 Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation sur le réseau d'eaux usées de l'avenue de la Courtilière et avenue De Lattre de Tassigny à Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes**

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Approuve** la demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation sur le réseau d'eaux usées de l'avenue de la Courtilière et avenue De Lattre de Tassigny à Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes

Il n'y a pas d'autres questions, le Président lève la séance.

-

---

=====  
**La séance est levée à 22h29**



**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Marc ALLEMANDOU**